

# VIVRE A PLOUZANE

N° 14

OCTOBRE 1980



● BULLETIN

MUNICIPAL





## LA DEVIATION DE LA Z.A.C.

QUI A DECIDE ?

POUR QUOI FAIRE ?

COMBIEN CELA COUTE ?

L'ACTION DE LA MUNICIPALITE AUJOURD'HUI ?

### QUI A DECIDE ?

La déviation a été décidée et tracée en 1975 à la demande de l'ancien Conseil de Communauté et du Conseil Municipal.

Curieusement, alors qu'il s'agissait d'une route départementale, l'accord du département n'a pas été demandé ; la décision fut unilatérale.

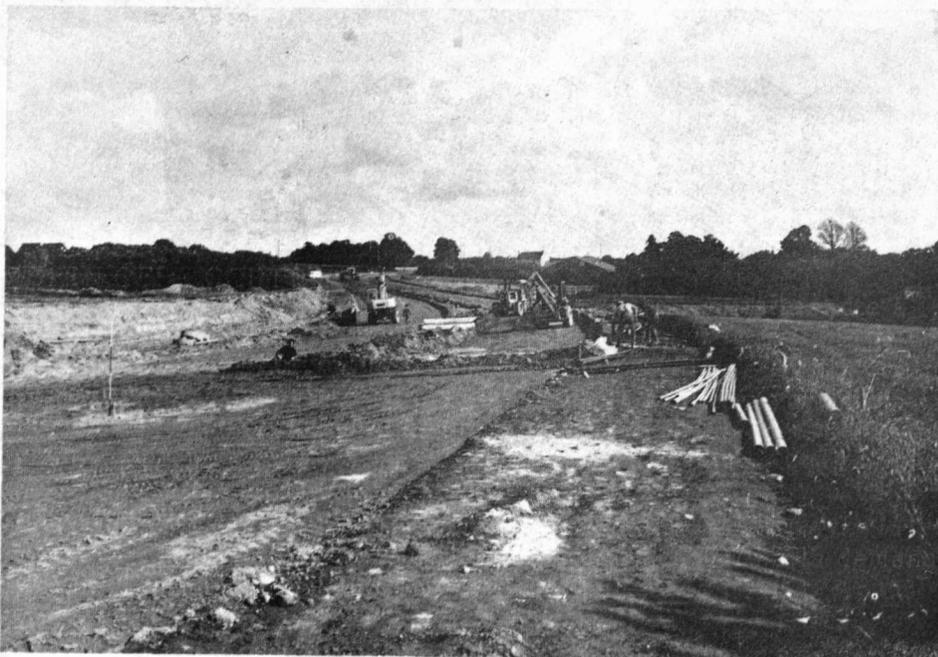
Aucune demande de subvention n'a été déposée à l'époque.

### UNE DEVIATION, POUR QUOI FAIRE ?

Pour éviter qu'une route départementale ne coupe une zone d'habitation en deux. L'idée est bonne mais pourquoi avoir réparti dès l'origine la Z.A.C. de chaque côté du C.D. existant ?

Cette question est restée sans réponse satisfaisante à l'époque.

Aujourd'hui, nous sommes obligés de dire et redire qu'une partie des travaux aurait pu être évitée en plaçant la Z.A.C. différemment par rapport à la route départementale. Mais, quand nous sommes arrivés, les décisions étaient engagées.



COMBIEN CELA COÛTE ? QUI PAIE ?

VOIRIE : 3 600 000,00 F (360 millions de centimes).

C'est l'ancien Conseil de Communauté qui s'est engagé en 1975, par délibération, à financer la totalité des travaux.

L'ACTION DE VOS ELUS AUJOURD'HUI

- Notre décision d'ouvrir le Centre Commercial de la Z.A.C. à l'ensemble de la commune, tout simplement pour que des commerçants acceptent de s'y installer, a conduit à placer celui-ci à l'entrée de la Z.A.C., créant ainsi une place devant la Mairie et réalisant le centre futur de la commune à la dimension d'une ville qui aura rapidement 10 000 habitants.

- Nous avons ajouté au projet les tourne-à-gauche et tourne-à-droite pour assurer l'entrée dans la Z.A.C. en toute sécurité, aussi bien pour les utilisateurs du centre commercial que pour les habitants de la Z.A.C. qui seront près de 4 000 dans quelques années.

- 4 voies sur 800 m ?

C'est une décision du département, rendant obligatoire une zone de dépassement entre deux agglomérations ; nous avons dû l'accepter.



- 2 ans de démarche pour obtenir la subvention de l'Etat	=	1 047 000,00
- Subvention du Département	=	540 000,00
		<hr/>
		1 587 000,00

auxquelles il faut ajouter 17,6 % de remboursement de T.V.A., soit 633 600 F ( 63 millions de centimes).

Total des subventions	=	1 587 000,00
Remboursement T.V.A.	=	633 600,00
		<hr/>
		2 220 600,00
		<hr/>

RESTE A LA CHARGE DE LA C.U.B. :

		3 600 000,00
-		2 220 600,00
		<hr/>
		1 379 400,00

au lieu de la totalité prévue : 3 600 000,00 F

38,8 % pour la C.U.B.

au lieu de 100 % prévu.

A noter que la Ville de PLOUZANE ne verse pas un centime dans cette opération.

Les conditions financières étant établies, les conditions techniques ont aussi une grande importance.

La mise en place des réseaux d'eau pluviale de la Z.A.C.. nécessite des buses de 1 m 40 de diamètre, ce qui implique des tranchées de 4 m de profondeur et de 3 m de large, au niveau de la chaussée.

La totalité de cette chaussée actuelle aurait été de toute façon ébranlée. Cette route départementale, reprise il y a 10 ans, n'a jamais été prévue pour supporter le trafic qu'on lui impose aujourd'hui. Sa réfection était de toute façon obligatoire.



## QUE VA DEVENIR L'ANCIENNE ROUTE ?

Elle sera transformée en portion de rue pour la desserte locale et en piste cyclable.

QUI PAIERA CETTE TRANSFORMATION ? Le Département et la S.E.M.A.E..B.

## LE BILAN ECOLOGIQUE N'EST-IL PAS TROP LOURD ?

- Une partie de l'emprise de l'ancien C.D. sera transformée en cour piétonnier ou mail et en espace vert planté.

- Les transports de terre dans l'environnement de la nouvelle route ont permis de mettre en culture trois grandes parcelles agricoles situées en contre-bas et présentant jusque là des difficultés d'exploitation.

DANS LES MOIS QUI VIENNENT, nous aurons un équipement routier exceptionnel liant les trois pôles de notre commune, car nous venons d'apprendre qu'après la traversée de La Trinité, la rénovation de la route du Conquet (de la Thomson C.S.F. à Coatuélen), le département reprendra le revêtement de la route de La Trinité à la Z.A.C. et de la Z.A.C. jusqu'au bourg.

## EN CONCLUSION, on dira :

- BILAN FINANCIER : Très positif
- BILAN TECHNIQUE : Un progrès considérable par rapport à ce qui existe
- BILAN ECOLOGIQUE : Limitation de l'impact par récupération de terre agricole.

Le Maire,

J. MELENNEC

## ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

---

Comme vous pouvez le constater, les chantiers sont toujours nombreux et particulièrement importants sur la Commune.

### Castel-Névez :

La déviation de la Z.A.C., avec ses raccordements de voiries secondaires et la plate-forme du centre commercial face à la mairie, modifie de façon spectaculaire le paysage entre le Bourg et La Trinité.

### Piste cyclable :

La déviation se poursuit par un autre important travail déjà amorcé au droit de Mesprat ; il s'agit de la piste cyclable reliant le bourg à La Trinité. Les plans ci-joints donnent une idée générale de ces ouvrages.

### La Trinité :

Ne quittons pas les pistes cyclables sans parler de la finition de la liaison Route de Brest - Rue de Kérallan. Ainsi, notre commune se placera en très bon rang parmi les localités du département possédant une belle longueur de voie réservée aux cycles.



- L'aménagement du carrefour du Dellec avance également bon train ; là aussi les travaux sont importants en raison de multiples gaines, canalisations et réservations à prévoir dans ce secteur : P.T.T., câbles marine, eaux pluviales, etc...



- La continuité du bitumage des trottoirs au Gonio doit reprendre incessamment.

#### Le Bourg :

- Le réseau d'assainissement a été prolongé au centre bourg. Nous espérons une enveloppe financière plus importante sur ce chapitre au printemps prochain. Les trottoirs seront aussitôt réalisés à cet endroit : bordures et bitumage.

- Après avoir fait le mur du cimetière, nous poursuivons les travaux par des terrassements intérieurs et la voie centrale.

- Dans le lotissement des personnes âgées, nous allons finir la voie dès que le gros oeuvre sera terminé.

- Quelques raccordements de trottoirs vont être réalisés prochainement.

...../...

### Equipements sportifs :

Autour de la salle de sports de Kroas-Saliou se dessine une piste de course à pieds, donnant son caractère définitif à cet équipement public.

Toujours dans le domaine des sports, à Trémaïdic, le nivellement du quatrième terrain de football est en cours ; le talutage délimitant cette surface sera complété en automne par des plantations.



### Zone artisanale :

Après l'eau potable, le terrassement, l'assainissement et l'empierrement de la nouvelle voie, les entreprises terminent actuellement les réseaux P.T.T. et E.D.F. Il nous reste à bitumer la chaussée afin que les artisans travaillent dans de bonnes conditions (certains sont déjà implantés).

### Chemins ruraux :

Le programme communal de bitumage, commencé au printemps par Lézavarn, la route de Kériars, Hent Kan an Avel, le Clos de Kérézoun et l'allée des Mimosas, se poursuit actuellement par Penhuel, le Coat et Le Dellec.

L'élargissement des chemins ruraux a permis d'améliorer les accès à Vern Hallec, Kerthomas, Mesquilly, Kérourin et Kerouhan.

### Abris bus :

La mise en place des nouveaux abris bus de Croas-ar-Go, La Grande Forge, Kérallan (CES), Castel-Névez et du Cloître, est prévue pour les toutes prochaines semaines.

Les membres de la commission d'Urbanisme se réunissent deux fois par mois et s'attèlent dès à présent à la préparation du programme de 1981.

LES JEUNES DE PLOUZANÉ

---



Nous pouvons maintenant vous présenter les résultats de l'enquête que nous avons lancée à Paques de l'année dernière dans les classes de quatrième et troisième de Plouzané. Une enquête sur les jeunes, sur leurs occupations et leurs souhaits, sur ce qu'ils pensent de la commune dans laquelle ils vivent.

246 jeunes de Plouzané ont répondu au questionnaire, et nous n'avons eu que très peu de "réponses-bidon", de plaisanteries. Nous avons eu beaucoup de réflexions intéressantes, des gentilles ("c'est chouette de faire un peu attention à nous", "enfin, on nous demande notre avis"), des conseils ("le trottoir devant chez moi n'est pas goudronné"), et des piques ("vous gaspillez du papier pour rien").

Première constatation : Les garçons sont presque aussi nombreux que les filles, il n'y a pas de déséquilibre. Cette tranche d'âge très importante correspond à l'arrivée de nombreux habitants aux alentours de 1975, date coïncidant avec le développement de La Trinité. Les résultats de l'enquête nous montrent que 164 jeunes (67 % de la moitié de cette tranche d'âge) habitent à La Trinité

Nous avons pensé que peut-être, pendant l'année scolaire, les emplois du temps sont bien remplis et nous avons axé nos questions sur les vacances.

Pendant les vacances courtes (Noël ou Pâques), la plupart des jeunes (79 %) restent à Plouzané et préfèrent les loisirs individuels, tout ce qu'ils peuvent faire sans organisation (64 % des réponses).

Par contre, pendant les grandes vacances d'Eté, la plupart reste au moins un mois à Plouzané (notons quand même qu'il y en a 16,5 % qui restent deux mois), et le nombre de ceux qui aimeraient des loisirs plus "organisés" augmente sérieusement. Peut-être est-ce surtout pendant ce mois d'été qu'ils aimeraient que l'on pense à eux et qu'on leur propose des activités.

Les activités actuelles des jeunes sont surtout sportives, que ce soit individuellement (53 % des réponses), ou en équipe (78 % des réponses sur les activités collectives). Les jeunes s'organisent ou entrent dans une organisation pour faire du sport (58 % des jeunes font déjà partie d'une association).

On retrouve cette tendance dans leur "notation" des activités et équipements sportifs, qui obtiennent le plus grand nombre de bonnes notes, et dans leurs souhaits (ce qu'il manque à Plouzané) : les équipements sportifs ont 12 voix, sur un total de 311 souhaits (ne sont pas comptés : la piscine, la patinoire, le terrain de cyclo-cross).

Le manque d'activités culturelles est très bien mis en évidence dans cette enquête. Parmi les "activités collectives" (plus ou moins organisées), 13 jeunes déclarent avoir des activités culturelles (contre 119 sportifs).

C'est encore la culture qui obtient la plus forte mauvaise note : 104 (43 mauvaises notes pour les sports, 64 pour le cadre de vie). Et dans les souhaits, c'est le cinéma qui vient en deuxième position.

\*\*\*\*\*

#### AVIS DIVERS :

- Le Centre Mobile de Sécurité de l'Automobile-Club de l'Ouest procédera à la vérification des organes liés à la sécurité sur les véhicules (direction, suspension, éclairage, pneumatiques, freinage, contrôle anti-pollution) les 24 et 25 Octobre.

- 26ème campagne pour l'éclairage et la signalisation des véhicules  
La gendarmerie procédera au contrôle de l'éclairage et de la signalisation des véhicules le 23 Octobre, de 14 à 18h à La Trinité, (place du marché) et le 24 Octobre, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, place de l'Eglise au Bourg de Plouzané.

# PLOUZANE - ENQUETE SUR LES JEUNES

---

**NOMBRE DE REPONSES : 246**

**FILLES : 126                      GARCONS : 120**

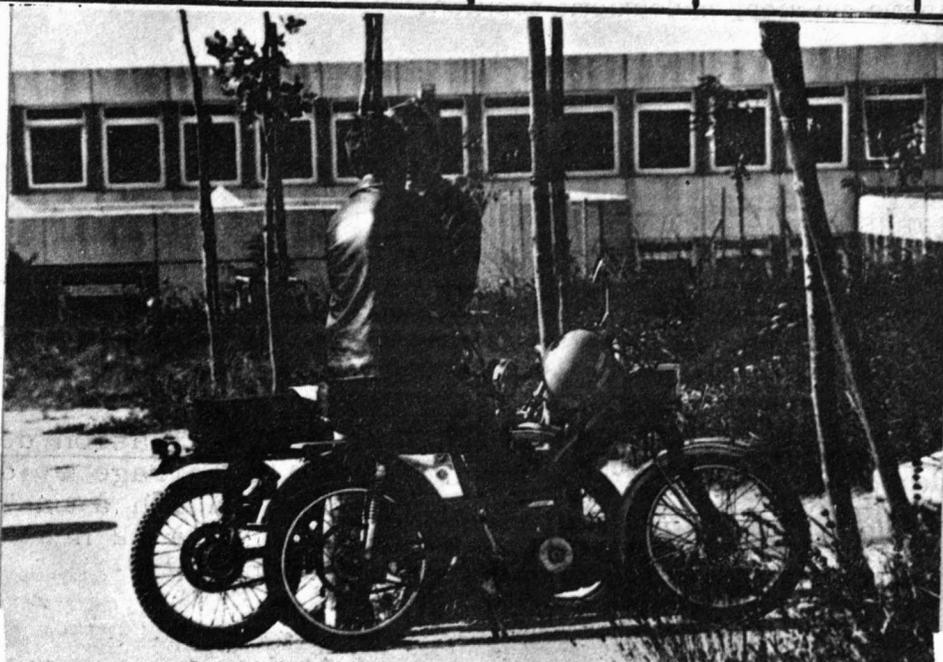
**Âges :**

13 ans :	25
14 ans :	97
15 ans :	88
16 ans :	34
17 ans :	1
sans réponse :	1



**18 jeunes habitent la commune depuis moins de 2 ans**  
**35 jeunes habitent la commune depuis 2 à 5 ans**  
**190 jeunes habitent la commune depuis plus de 5 ans**

Les jeunes habitent	le Bourg	la Z.A.C.	La Trinité	Ailleurs
	32	12	164	36



**PLOUZANE - ENQUETE SUR LES JEUNES**

---

<b>Leurs activités actuelles :</b>					
<b>INDIVIDUELLES</b>			<b>COLLECTIVES</b>		
Sportives 79	Culturelles 48	Autres 20	Sportives 119	Culturelles 13	Autres 19

Les jeunes membres d'une association : : 143  
 Ceux qui s'y sentent responsables : 37

<b>PENDANT LES VACANCES COURTES</b> (moins de 2 semaines)	
Restent à PLOUZANE 183	Quittent PLOUZANE : 49
173 préfèrent des loisirs "A" (*) (tout ce qui peut s'envisager sans concours extérieur)	
94 préfèrent des loisirs "B" (*) (tout ce qui demande une certaine organisation et un concours extérieur).	

<b>PENDANT LES VACANCES LONGUES</b> (plus de 2 semaines)		
Restent à PLOUZANE 1 mois 124	restent à PLOUZANE 2 mois 38	Quittent PLOUZANE 68
143 préfèrent des loisirs "A" (*) (tout ce qui peut s'envisager sans concours extérieur)		
103 préfèrent des loisirs "B" (*) (tout ce qui demande une certaine organisation et un concours extérieur).		

(\*) NOTE

Cette "classification" des loisirs était ainsi expliquée sur le questionnaire :

- Loisirs "A" : Tout ce qui peut s'envisager sans concours extérieur : lecture, ciné, télé, musique, baignades, marches, cross, vélo, repos, rêveries (pourquoi pas !), etc...
- Loisirs "B" : Tout ce qui demande une certaine organisation et un concours extérieur pour s'effectuer : théâtre, musique, sports d'équipe, voile, stages artistiques et culturels, etc...

Ces énumérations ne sont pas exhaustives et ne constituent qu'un exemple. La même activité peut éventuellement se retrouver dans les deux cases selon la manière dont elle est envisagée.

PLOUZANE - ENQUETE SUR LES JEUNES

---

LA TAILLE DES GROUPES QU'ILS PREFERENT :

moins de 10 personnes :	132
de 10 à 20 personnes :	101
de 20 à 50 personnes :	13
plus de 50 personnes :	1

L'OPINION DES JEUNES SUR LA COMMUNE :

CADRE DE VIE			ACTIVITES CULTURELLES			ACTIVITES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS		
Bien	Bof !	mal	Bien	Bof !	Mal	Bien	Bof !	Mal
62	114	64	20	112	104	96	102	43



## PLOUZANE - ENQUETE SUR LES JEUNES

---

CE QU'IL MANQUE VRAIMENT A PLOUZANE ,

C'EST :

97	piscine
57	cinéma
50	foyer de jeunes
36	* Sans avis
24	patinoire
24	terrain de cross pour les cyclos
24	disco, dancing
7	équipements sportifs
5	salle omnisports
4	tout
3	équitation
2	bibliothèque
2	salle de jeux
2	supermarché
1	maison pour tous
1	locaux scolaires au C.E.S.
1	salle des fêtes
1	auditorium
1	soleil
1	piste cyclable
1	bus
1	poterie
1	groupe d'amis de la nature
1	beaucoup de choses

## LA MER A PLOUZANE

PLOUZANE possède une côte de 6 km de longueur qui s'étend de Sainte Anne du Portzic, limite de la ville de Brest, au Minou, limite de la commune de LOC MARIA PLOUZANE.

Cette superbe côte rocheuse n'est accessible qu'en quatre lieux :

- le Minou avec sa plage de sable fin,
- le Mengant avec son petit port (réservé aux militaires),
- le Grand Dellec avec sa grève,
- enfin le Petit Dellec avec sa plage et son port de plaisance.

Ce dernier lieu, à caractère très familial voit chaque année augmenter le nombre de ses utilisateurs en tant que possesseurs de bateaux, de pêcheurs et de baigneurs heureux de trouver du sable que la municipalité fait débarquer depuis deux ans.

L'accès au Dellec se fait par deux routes :

- le V.C.2 jusqu'au Grand Dellec, puis par un chemin étroit mais très habillé de verdure,
- le chemin rural dit route de Mescleusiou, qui vient d'être aménagé et offre un petit stationnement à son extrémité.

L'accès à la plage du Petit Dellec est uniquement piétonnier. Il peut se faire également par un sentier qui débute à Sainte Anne du Portzic et qui longe la côte.

En 1974, un groupe d'habitues de ce lieu a créé une association dite "ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU DELLEC" (A.P.D.D.). Cette association regroupe les usagers du plan d'eau du Petit Dellec, plaisanciers ou non. Son but essentiel est de maintenir un esprit de camaraderie entre les usagers. Dès 1976, l'A.P.D.D. saisit la Municipalité de PLOUZANE de ses problèmes, conséquence de l'afflux incessant de nouveaux bateaux. Elle demande :

- la réalisation de mouillages municipaux,
- la réalisation d'un cordon d'enrochement,
- le prolongement de la cale du Grand Dellec,
- la réalisation de parkings, etc...

La municipalité entama dès cette époque, les démarches nécessaires qui aboutirent en 1978 à l'autorisation d'occupation du fond de l'anse du Petit Dellec et en 1980, à l'autorisation d'occupation du plan d'eau.

En 1979, une convention fut passée entre la municipalité et l'A.P.D.D. Elle donnait à cette dernière la police du plan d'eau et la récupération de la taxe de mouillage qui est de 50 F pour les bateaux d'une longueur inférieure à 6 mètres et de 100 F pour les bateaux supérieurs à 6 mètres. Dès lors le postulant à un mouillage doit d'abord s'inscrire à la mairie de PLOUZANE, puis consulter un des membres de l'équipe "mouillage de l'A.P.D.D." avant d'immerger son corps mort.

1980 a vu la mise en place d'une commission d'enquête permanente du port de plaisance de l'anse du Dellec, par le Sous-Préfet de BREST. Cette commission se prononça pour l'étude par l'Equipement, d'un mouillage et de l'allongement de la cale du Grand dellec.

.../...

L'A.P.D.D. organise sa fête annuelle à la Pentecôte. Le dimanche matin a lieu le concours de pêche et l'après-midi la kermesse et les divers jeux nautiques qui attirent la grande foule. Le lundi après-midi ont lieu les régates et le concours de boules.

Jusqu'en 1979 l'association a mis en état et entretenu les accès à cette anse et même réalisé la rampe qui part de la grève et busé le ruisseau.

L'A.P.D.D. met à la disposition de ses adhérents :

- 2 terrains situés en bas de la route du Grand Dellec, pour l'hivernage des bateaux ; en effet, l'anse du Petit Dellec est très exposée, faute d'enrochement, aux tempêtes du sud-est à sud-ouest.

- 3 corps morts de secours et un tire-fort.

Chaque année, elle fait visiter les corps morts par une équipe de plongeurs.

Le Conseil d'Administration de l'A.P.D.D. est composé comme suit :

PRESIDENT : Jacques KERBIRIOU - TRESORIER : Lucien SAINT-JALMES  
SECRETAIRE : Guy COADOU - TRESORIER-ADJOINT : Guy MAUNOIR  
SECRETAIRE-ADJOINT : Jean LARVOR-

1er VICE-PRESIDENT : Robert SAUMARD, chargé de la voile,

2ème VICE-PRESIDENT : Louis LE BOUEDEC, chargé des relations avec la municipalité,

3ème VICE-PRESIDENT : Jean CORNIC, chargé des relations avec les Affaires Maritimes.

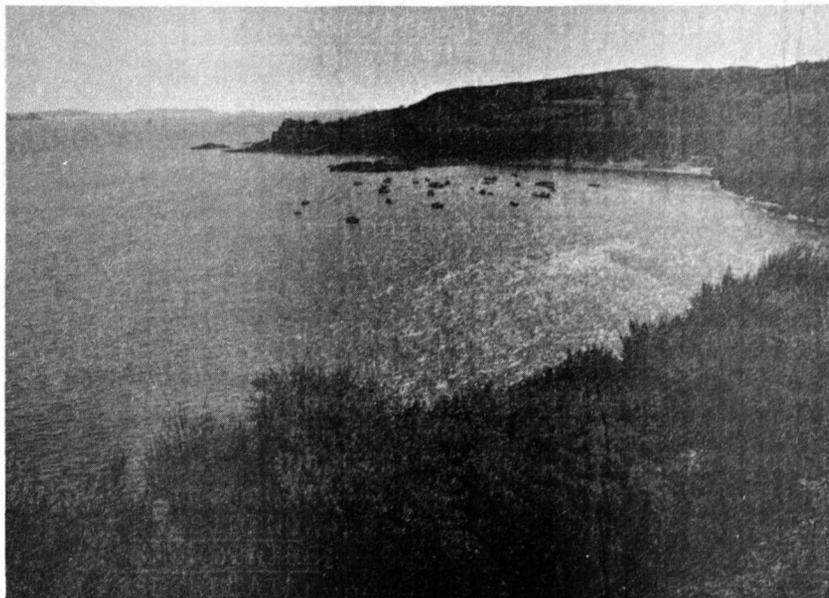
L'équipe responsable des mouillages est la suivante :

Claude BODENES, Corentin PEUZIAT, Alain LE BRAS.

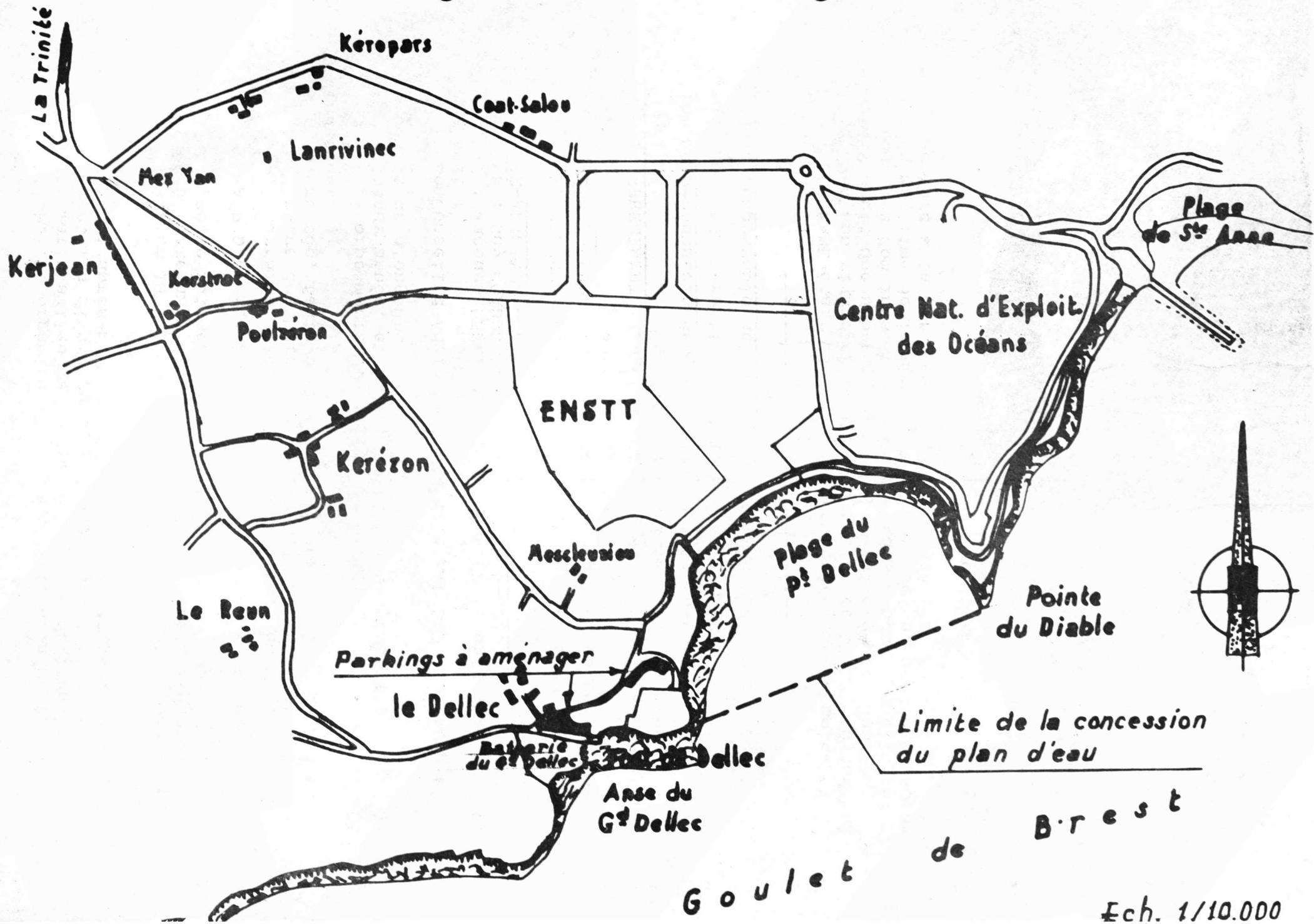
L'équipe responsable de la voile : Guy MAUNOIR, Yves LE BRUN

-----

PLOUZANE était il y a quelques années, une commune rurale avec son rivage en bordure du goulet de BREST. Aujourd'hui PLOUZANE subit une urbanisation intense qui crée des besoins dans tous les domaines. C'est une des causes pour laquelle la vocation maritime de la commune s'est affermie et que les besoins d'équipements à la mer sont devenus nécessaires.



Louis LE BOUEDEC,



Ech. 1/10.000

## POURQUOI UNE ANNEXE AU COLLEGE DE PLOUZANE

---

Le collège de PLOUZANE a ouvert ses portes dans la Z.A.C. de Castel-Névez à la rentrée 1975 ; 183 élèves y furent accueillis, l'année suivante ils étaient 330 puis 465 en 77, 540 en 78 et 599 à la rentrée 79.

La capacité d'accueil du collège était donc déjà largement dépassée ; en effet, bien que travaillant tous les jours à partir de 8 h, y compris le mercredi et le samedi matin, certaines classes fonctionnaient dans des locaux exigus, pas du tout prévus à cet effet. Dans le même temps, les abords étaient enfin terminés. Une satisfaction cependant, l'environnement a été réalisé en étroite collaboration avec les élèves, parents et enseignants, et ceci est je pense d'une grande importance car les enfants qui sont les hommes de demain passent la majorité de leur temps à l'école et cet environnement a pour eux valeur éducative.

Le collège était donc terminé mais déjà trop petit, car les effectifs des C.M.2 du secteur et les constructions nouvelles laissaient prévoir une sensible augmentation du nombre d'élèves pour la rentrée 80 et pour les années suivantes.

Il fut donc décidé (après bien des tractations difficiles) de construire une annexe en bâtiments démontables à La Trinité. Les parents d'élèves, les enseignants et le Conseil Municipal consultés, donnèrent leur accord à cette réalisation, à condition que les constructions envisagées soient de bonne qualité.

L'annexe ouvrait ses portes à la rentrée 80, financée conjointement par l'Etat et la Communauté Urbaine.

Elle est composée de quatre bâtiments démontables abritant quatre salles de classe banalisées, une salle de sciences, une salle d'E.M.T., une salle histoire géographie, et un bureau. A ces bâtiments viennent s'ajouter un préau et des sanitaires.

Cette année, 101 élèves, répartis en 4 classes, sont accueillis à l'annexe (537 au collège de Kroas-Saliou) dans de bonnes conditions. Ce sont des enfants du secteur de La Trinité, Coat-Edern, tous externes car, pour l'instant, il n'y a pas de demi-pension.

L'an prochain, il est vraisemblable que 150 élèves (6 classes) travailleront à La Trinité. Nous ne savons pas encore si nous ouvrirons une demi-pension ; la question est à l'étude et nous y répondrons dans les prochains mois.

Une chose est certaine cependant : si la rentrée 81 peut vraisemblablement se faire de manière satisfaisante avec les locaux existants, avant la rentrée 82, il faudra un nouveau bâtiment abritant une demi-pension et plusieurs salles de classe.

Y. LUCAS

D'UNE ANNEE A L'AUTRE . . .

---

L'an dernier, le quart de la population fréquentait les écoles de la commune.

Il en va de même cette année, avec un effectif total de 2 689 élèves inscrits le jour de la rentrée. Le bond le plus spectaculaire est effectué par le C.E.S. de Kroas Saliou, ce qui a conduit à construire une annexe dans le secteur de la Trinité.

Par ailleurs, de par la volonté de l'administration Académique de récupérer des postes budgétaires dans notre département, certaines écoles connaissent des conditions de fonctionnement plus difficiles que l'an dernier. Les ouvertures de classes dans les écoles primaires du Bourg et de Coat Edern se justifient amplement par l'augmentation des effectifs.

L'école publique du Bourg sera dotée dans les jours qui viennent de classes mobiles, à la suite de l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe, en primaire.

Des travaux importants ont été réalisés :

- Plateau d'éducation physique devant la salle polyvalente de la Trinité
- L'école de la Trinité a été repeinte entièrement.
- Les cours d'écoles ou les plateaux d'éducation physique sont ou seront équipés en matériel sportif.

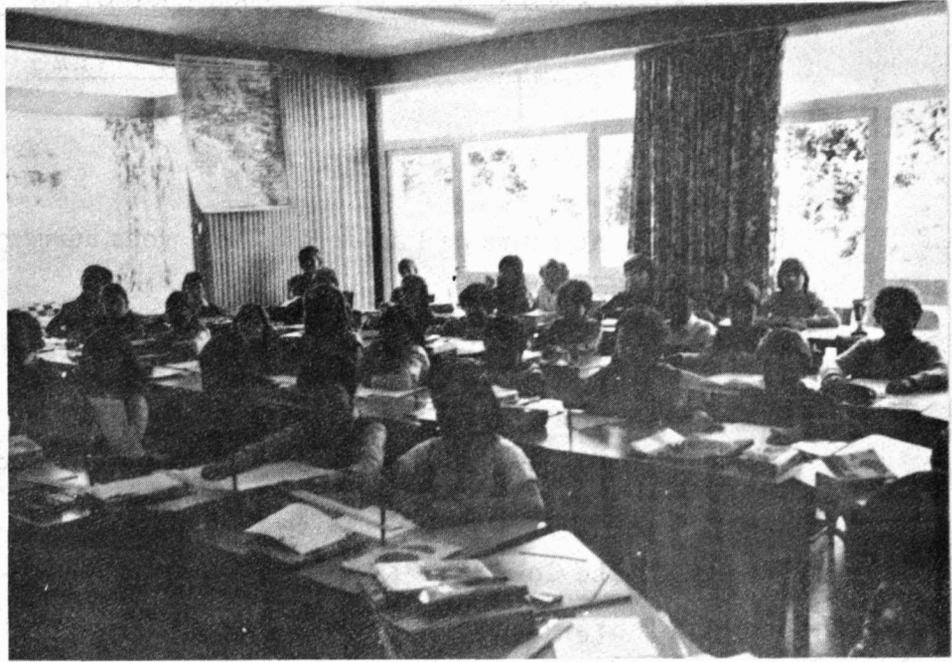
Cet effort doit être poursuivi en 1981, l'entretien des écoles, les améliorations à apporter, devant être, et étant d'ailleurs, un des soucis majeurs de la municipalité.

---

EFFECTIFS DES ECOLES

---

		79/80	80/81
MATERNELLES	La Trinité	122	95
	Kroas Saliou	146	146
	Bourg	76	73
	Coat Edern	115	103
	Sainte Anne	76	77
	Sainte Thérèse	84	77
	T O T A U X	619	571
PRIMAIRES	La Trinité	255	238
	Kroas Saliou	262	275
	Bourg	121	137
	Coat Edern	156	163
	Sainte Anne	148	161
	Sainte Thérèse	179	168
	T O T A U X	1121	1142
C. E. S.	599	640	
C.E.G.	326	336	



UNE CLASSE DE C.M.1 DE 40 ELEVES A COAT EDERN  
Avant l'obtention d'un poste supplémentaire d'enseignant.



A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DE  
LA GRANDE SECTION MATERNELLE A LA 3<sup>ème</sup>  
ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES

Au cours de l'année scolaire, vous aurez peut-être à chercher le  
Centre Médico-Scolaire.

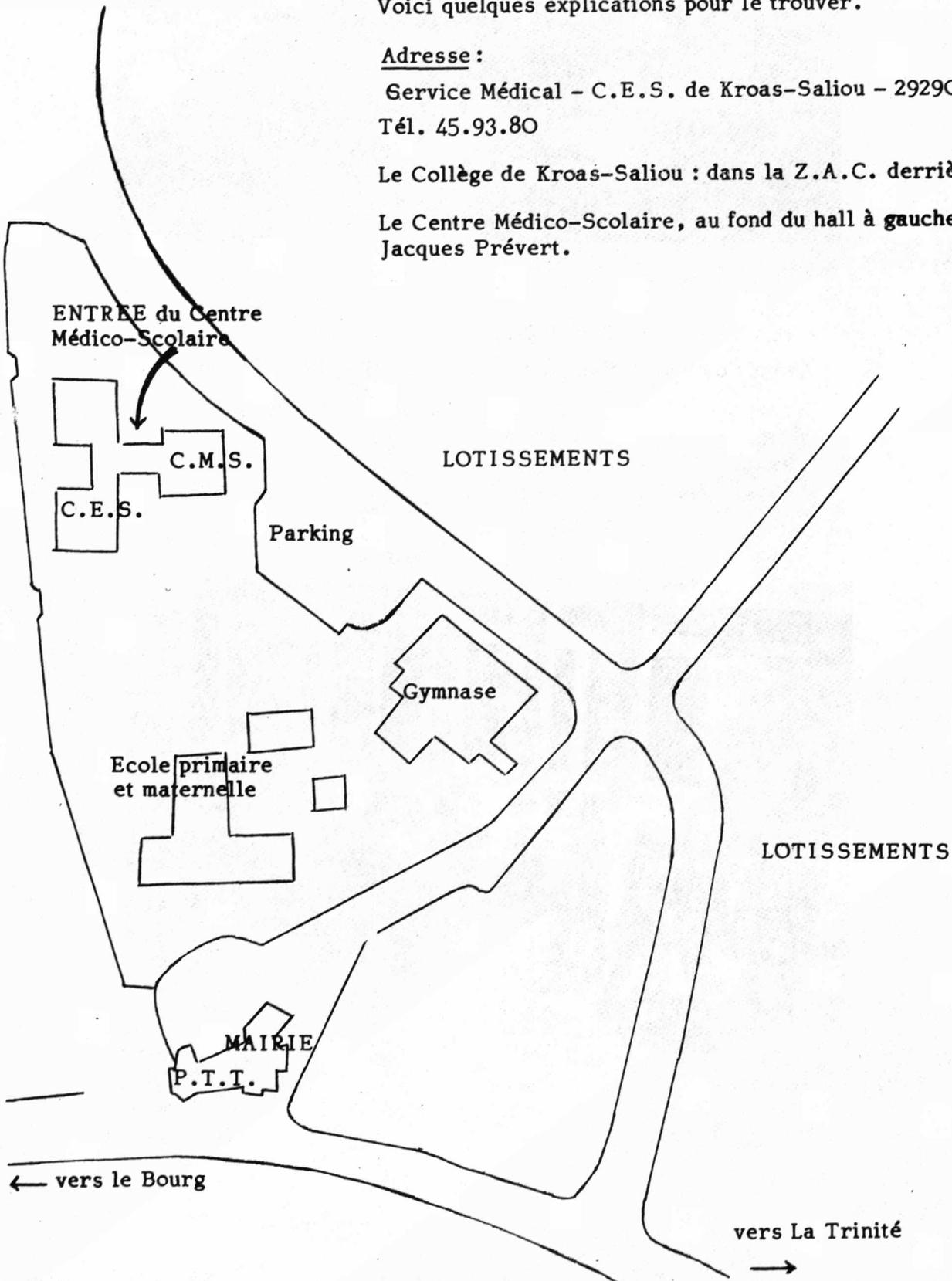
Voici quelques explications pour le trouver.

Adresse :

Service Médical - C.E.S. de Kroas-Saliou - 29290 PLOUZANE  
Tél. 45.93.80

Le Collège de Kroas-Saliou : dans la Z.A.C. derrière la Mairie

Le Centre Médico-Scolaire, au fond du hall à gauche de l'entrée avenue  
Jacques Prévert.



# ACTIVITES PROPOSEES PAR LES ASSOCIATIONS DE PLOUZANE

## AMICALE LAIQUE DE PLOUZANE

### Ses objectifs :

Offrir aux jeunes et aux adultes des activités en dehors des heures de classe ou de travail. Ces activités, complément à la formation initiale reçue à l'école entrent dans le cadre d'une formation permanente ayant pour but de donner à chacun les possibilités réelles d'épanouissement, d'émancipation et de participation aux décisions collectives.

### POTERIE :

Fonctionne le mardi de 20 h 30 à 22 h et le mercredi de 14 h à 15 h 30 dans le local de l'ancienne école publique. Enfants au-dessus de 6 ans.

### MODELISME :

Fonctionne le dimanche matin de 9 h à 11 h 30 dans la baraque près de la cantine de la trinité.

### DANSE FOLKLORIQUE :

Cette section est installée à l'Ecole de Kroas Saliou et fonctionne le mercredi de 17 h à 19 h et se propose aussi d'ouvrir une section "adulte".

### GYMNASTIQUE FEMININE :

Fonctionne le lundi de 20 h 30 à 21 h 30, le mardi matin de 9 h 15 à 10 h 15, le vendredi matin de 9 h 15 à 10 h 15.

Une section enfants (de 6 à 8 ans) le mercredi matin de 10 h 30 à 11 h 30. Ces séances ont lieu dans la salle polyvalente de la Trinité.

Enfin, une section "jeunes filles" à partir de 14 - 15 ans, le vendredi de 20 h à 21 h.

### TENNIS DE TABLE :

Salle polyvalente de la Trinité. Entraînement tous les soirs sauf le lundi. Entraînement encore de 18 h à 19 h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le mercredi après-midi est réservé à l'école de tennis. Les compétitions jeunes et adultes ont lieu le samedi après-midi. Enfants à partir de 9 ans.

### TENNIS ADULTES :

Les inscriptions ont été prises au mois de juin. Fonctionne au gymnase.

### TENNIS ENFANTS :

Au gymnase, le mardi de 17 h à 18 h, les jeudis et vendredis de 17 h à 19 h.

### BASKET :

Fonctionne au gymnase de Kroas Saliou le mardi de 18 h à 20 h. Entraînement benjamins et minimes.

Le mercredi de 17 h à 18 h, poussins et poussines

" 18 h à 20 h, cadettes

" 20 h à 22 h, séniors.

### PETANQUE :

L'entraînement a lieu le lundi de 18 h à 19 h 30 au Gonio.

### FOOT-BALL :

Enfants de 7 à 14 ans. Fonctionne les mercredis à Kroas Saliou et les samedis après-midi à Trémaïdic.

Une section "Foot-Détente", ouverte à tous à partir de 16 ans fonctionne le vendredi en soirée.

### ATELIERS DU MERCREDI :

Fonctionne le mercredi de 15 h à 15 h 30 au bourg. Enfants de 5 à 7 ans. Limitation du nombre en fonction de l'encadrement.

### CHORALE :

Le lundi à 20 h 30 au local habituel (ancienne école de la Trinité)

### ROTIN :

Le jeudi à l'ancienne école de la Trinité de 14 h à 17 h.

### PHOTO :

Initiation enfants le mercredi à partir de 16 h.

Le vendredi à 20 h 30.

## GYMNASTIQUE ARTISTIQUE :

Fonctionne au gymnase de Kroas-Saliou le mercredi de 18 h à 19 h 30 et le vendredi de 20 h 30 à 22 h.

## RENCONTRES PHILATELIQUES :

A l'école du Bourg, le dimanche de 10 h à 12 h.

---

## SKOL GOUREN

La lutte bretonne est un sport celtique très complet et praticable à tous les âges.

C'est un sport qui tient à garder en priorité un esprit de jeu.

La lutte bretonne constitue une excellente école de caractère; elle freine souvent l'ardeur des sujets bagarreurs et indisciplinés et permet par contre aux timides de prendre conscience de leurs possibilités.

Entraînement au Gymnase, salle C :

- tous les mardis de 20 h à 21 h 30 pour les lutteurs,

- tous les samedis de 14 h à 15 h 30 à 17 h pour tous les lutteurs.

---

## V. C. P.

### BUT :

Initiation au cyclisme, à la détente et au sport cycliste de compétition.

Prélicenciés : à partir de 10 ans dans l'année : garçons et filles

- Groupe A : 10 et 11 ans

- Groupe B : 12 et 13 ans.

Ces enfants suivent l'école du cyclisme.

Minimes : garçons : 14 ans dans l'année - encadrés par Monsieur Jean ROBERT.

Cadets : garçons : 15 et 16 ans dans l'année. Encadrés par Mr. Jean Paul PRIGENT

Féminines : A et B : à partir de 14 ans

Juniors : 17 et 18 ans dans l'année

Seniors : 19 ans et plus

Vétérans : + de 35 ans

Cyclo sportif : 19 ans et plus.

Les inscriptions sont prises le dimanche matin à partir de 10 h au local du V.C. PLOUZANE au Bourg.

Les entraînements ont lieu le dimanche matin et le mercredi après-midi.

---

## ASSOCIATION "LES AMIS DE L'ENFANCE"

### Clubs :

- Perlin : 5 à 8 ans

- Fripounet : 8 à 12 ans

- Djin Formule 1 : 12 - 15 ans

Le samedi après midi de 14 à 16 heures - Salle du Gonio. Le temps passé au club est organisé par les enfants eux-mêmes aidés par les responsables.

## PLOUZANE ATHLETIC CLUB

---

### BUT :

Offrir aux jeunes et moins jeunes la possibilité de s'exprimer et de développer leurs capacités physiques dans la pratique d'un sport d'équipe.

#### 1) Section FOOT :

- Tous les mardis et jeudis :

Entraînement Juniors, Seniors, Vétérans à partir de 18 h 30 (terrains Bourg et Trémaidic)

- Tous les mercredis :

De 13 h 30 à 15 h : entraînement Poussins à Trémaidic

De 15 h 30 à 17 h : " Pupilles à Trémaidic

A partir de 18 h 30 entraînement des Cadets et Filles (Bourg et Bréhellen)

- Tous les mardis :

A partir de 18 h 00 : entraînement Minimes (Bourg)

- Un Vendredi sur Deux :

A partir de 18 h 30 : compétition Vétérans.

- Tous les samedis :

A partir de 13 h 30 compétition Poussins - Pupilles - au Bourg, Bréhellen, Trémaidic.

- Tous les dimanches :

De 8 h 30 à 12 h : compétition minimes - cadets - Seniors - Juniors (tous terrains selon calendrier).

De 13 h 30 à 17 h : compétition Seniors C et 1 à Trémaidic  
compétition Seniors D et B à Trémaidic.

#### 2) Section VOLLEY :

L'âge limite pour les joueurs est de 12 ans minimum.

Les séances ont lieu le mardi de 20 h à 22 h et le samedi de 13 h à 17 h au gymnase.

La section participe :

- . aux championnats F.S.G.T. Masculin et féminin aux coupes FSQT
- . aux coupes F.S.G.T.
- . aux championnats jeunes
- . au tournoi de volley ball du P.A.C..

La Section anime l'école de Volley et organise un tournoi inter-quartier.

#### 3) Section RUGBY :

Initiation et base du rugby pour enfants de 8 à 14 ans. Le samedi après-midi à Bréhellen.

---

## UNION CYCLISTE DE PLOUZANE

---

### BUT :

Maintien de la condition physique. Découverte de la nature. Pas de compétition. Participation à divers brevets allant de 50 à 60 kms. Promouvoir le sport cycliste pour les hommes et les femmes de tous âges.

C'est la section cyclotouriste du V.C.P. divisée en 3 groupes :

- Groupe A : 80 à 110 kms maximum. Le Dimanche matin

- Groupe B : 70 à 90 kms maximum. Le Dimanche matin

- Groupe C : 50 à 70 kms maximum : Le dimanche matin

Il existe aussi une section féminine dont les sorties ont lieu le mardi et le samedi sous la direction de Mr. Ollivier DISARBOIS.

Groupe femmes : 15 à 40 kms.

Les inscriptions sont prises au local du V.C.P.-U.C.P. le dimanche matin à partir de 10 h.

En projet : création d'un groupe promenade dimanche matin.

## LE CLUB DES RETRAITES ET DU 3<sup>ème</sup> AGE DE PLOUZANE

---

### ACTIVITES DU CLUB :

Vous qui avez l'âge d'être tout le temps en vacances, le club vous propose :

- Gymnastique : de septembre à juin, tous les mercredis de 14 h 15 à 15 h 15, dans une salle de l'école communale du Bourg.
- Pétanque : de septembre à juin, temps permettant, le mercredi après-midi, dans la cour de l'école communale du Bourg.
  - en juillet et août, le mercredi après-midi, à Trémaidic
- Jeux de Société : (cartes et dominos) tous les mercredis, de 14 à 17 h au réfectoire de l'école communale du bourg.
- Sorties : 3 à 4 dans l'année : à l'automne, au Printemps, en Mai et à la Saint Jean (clôture).

D'autre part, au sein de l'O.R.P.A.B. nos adhérents pratiquent :

- footing, le jeudi de 10 à 11 h au Parc de l'Archantel,
- natation : dans les piscines de Brest

A mentionner également que 3 autres activités sont envisagées au sein du Club : marche, vélo, et travaux pratiques mais que les programmes ne sont pas encore fixés.

---

### CLUB FEMININ

---

BUT : Accueillir toutes les femmes de la commune, afin de faciliter les contacts avec les nouvelles arrivées et créer entre elles des liens d'amitié.

#### ACTIVITES :

Beaucoup de bricolage : couture, tricot, crochet, peinture sur soie, confection d'objets en cuir, tableaux en fils et clous, cuisine au moins une fois par mois.

Des conférences faites par divers organismes, promenades, visites de sites, usines et établissements.

---

### CLUB DU MERCREDI

---

BUT : Permettre aux enfants de s'épanouir par le théâtre et les travaux manuels.

Ces deux activités ont lieu aux salles municipales du bourg le mercredi de 14 h à 17 h.

---

### COMITE DES LOISIRS

---

BUT : Organiser dans un climat de franche camaraderie des fêtes populaires pour animer la Commune sans oublier les enfants et les personnes âgées tout en assurant des divertissements prisés de tous.

Les membres du Comité des Loisirs se réunissent régulièrement au local communal de l'ancienne poste au Bourg.

---

### ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU DELLEC

---

BUT : Créer un climat de camaraderie parmi les gens de tous âges qui ont leur regard tourné vers la mer.

Ses projets pour l'avenir : oeuvrer pour faire du Petit Dellec un port de plaisance accessible à tous et assurer son animation.

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FEMININE

---

Les mardis et vendredi de 9 h à 10 h - salle du Bourg

Les mercredis et vendredi de 20 h à 21 h au gymnase.

---

## ECOLE DE MUSIQUE

---

L'Ecole municipale de Musique est gérée en collaboration étroite entre la Municipalité et la toute jeune association "Ecole d'Initiation Musicale".

Son but : permettre aux jeunes à partir du C.E.1 de s'initier à la musique.

4 niveaux de solfège sont proposés.

Les élèves ayant un an de solfège peuvent suivre les cours d'instruments : guitare, clarinette, flûte traversière, violon, flûte à bec.

Les cours ont lieu après 17 h 30 ainsi que le mercredi. Le nombre très important de cours par semaine oblige à les disperser sur la commune : C.E.S. de Kroas Saliou, G.A.P.P. Kroas Saliou, Primaire de Coat Edern.

---

## VIE LIBRE

---

Groupe de femmes et d'hommes heureux d'avoir vaincu leur alcoolisme.

Les militants "Vie Libre" sont de plus en plus nombreux sur la commune. Ils considèrent l'alcoolisme comme une maladie et croient à la guérison.

A tous ceux qui pensent, face à une buveuse ou un buveur "pour lui ce n'est pas la peine de tenter quelque chose, jamais il n'acceptera de se reconnaître malade et de faire une cure", ils répondent "il faut tout tenter".

Ensemble, ils réfléchissent aux causes profondes de l'alcoolisme et essaient de les vaincre.

Réunion de la section tous les premiers mardis de chaque mois à la Cantine de l'école primaire de Kroas Saliou.

---

## DESSIN

---

Salle Municipale du Bourg (petite salle)  
Le samedi de 14 h 30 à 16 h 30.

Accueille les enfants et les adultes (à partir de 5 ans)

---

## DANSE CLASSIQUE

---

Salle municipale du bourg (grande salle) le samedi après-midi.

Accueille les enfants (garçons et filles) à partir de 6 ans.

---

## DANSE MODERNE

---

Enfants - garçons et filles à partir de 4 ans

- lundi de 17 h 30 à 18 h 30 au gymnase

- jeudi de 17 h 30 à 18 h 30 à la salle du Bourg ou au gymnase

Adultes :

- lundi de 18 h 30 à 20 h au gymnase

- jeudi de 18 h 30 à 20 h salle du bourg ou gymnase

---

# CALENDRIER DES FETES 80-81

---

## OCTOBRE :

- 19 - Skol Gouren - Salle polyvalente
- 25 - Comité des Loisirs - Loto - petite salle gymanse

## NOVEMBRE :

- 8 - Domino Belote - salle polyvalente - Amicale Laïque
- 9 - Tournoi de tennis - Gymnase
- 11 - Tennis de table - Critérium UFOLEP - Gymnase, Salle polyvalente
- 15 - Kig a Fars - Aides Familiales - Salle du bourg
- 22 - Domino Belote - Collège St-Michel
- 28 - Soirée surprise Ecole De Coat-Edern

## DECEMBRE :

- 6 - Bal des écoles privées - gymnase
- 7 - Tennis
- 13 - Domino Belote FNACA - Soirée Noël l'A.P.M. - salle polyvalente
- 13 - Veillée projection école publique du bourg
- 27 - Noël des enfants de Plouzané - Comité des Loisirs - Gymnase

## JANVIER :

- 17 - Goûter des Rois - V.C.P.-U.C.P. - 19 h salle polyvalente
- 24 - Galette des Rois - Comité des Loisirs - bourg
- 31 - Fête des Rois - Skol Gouren - Bourg ou Kroas-Saliou

## FEVRIER :

- 7 - Bal costumé enfants de l'Amicale Laïque - Grande salle gymnase
- 14 - Fest-Noz de la St-Valentin - Gymnase
- 21 - Challenge LE PORS - Grande salle gymnase
- 28 - Loto Comité des Loisirs - Gymnase

## MARS :

- 1 - V.C.P. - Course de classement
- 7 - Fondue Club Féminin (interne)
- 8 - Skol Gouren - championnat poussins Finisère - grande salle gymnase
- 14 - Repas école publique du Bourg
- 28 - Soirée bouffe Coat-Edern
- 29 - Tournoi inter-communal de Football P.A.C. - Trémaidic
- 19 - F.N.A.C.A. - Cérémonie au bourg

## AVRIL :

- 4 - Bal du P.A.C. - Gymnase
- 11 - Cheveux d'argent Comité des Loisirs  
Loto Comité des Loisirs - Gymnase  
Tournoi inter-quartiers de volley - gymnase
- 25 - Bal de l'Amicale Laïque - gymnase
- 26 - Fête sportive école St-Michel - terrain du bourg

## MAI :

- 1 - Tournoi de jeunes P.A.C. - Trémaidic
  - 3 - Course cadets minimes V.C.P.
  - 9 - Théâtre Mme NOIRET  
Tournoi de volley inter communal - 14 h - gymnase
  - 10 - Kermesse Amicale Laïque - Ecole de La Trinité
  - 16 - Tournoi Football P.A.C. - Poussins - puilles
  - 17 - Tournoi Inter-quartiers P.A.C. - Trémaidic
  - 24 - Kermesse Ecoles Privées - St-Michel
  - 28 - Rallié pedestre Comité des Loisirs  
Tournoi de Football de l'Amicale Laïque - Trémaidic
- Courant mai : Tournoi inter-quartiers Tennis de table Amicale Laïque

## JUIN :

- du 1 au 7 : Semaine de l'Amicale
- 7 - 8 A.P.D.D. - Fêtes du Dellec
- 8 - Course V.C.P.
- 12 - Ecole d'initiation musicale
- 14 - Rallye auto - Comité des Loisirs
- 20 - Fête de l'Ecole publique du Bourg
- 26 - Fête du C.E.S.
- 27 - Feu de la St-Jean - Comité des Loisirs

## JUILLET :

- 13 - Bal public place de la Poste - Comité des Loisirs

## AOUT :

Café des Aides familiales au Bourg

## SEPTEMBRE :

- 6 - V.C.P. - Fête du Vélo
- 12/13 Fêtes de Bodonou
- 19 - Bal de la F.N.A.C.A. - Trémaïdic

## OCTOBRE :

- 9 - Calendrier des Fêtes
- 18 - Kig a Fars écoles Privées - St-Michel
- 24 - Loto comité des Loisirs - Gymnase

-----

## AVIS DIVERS

### Modification des heures d'ouverture de la poste au 1er octobre 1980 :

- de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sur semaine
- le samedi, de 9 h à 12 h.

Les levées de courrier ont lieu à 17 h sur semaine à 11 h 30 le samedi.

### Inscriptions sur les listes électorales :

Les personnes nouvellement arrivées sur la Commune, les jeunes gens qui auront 18 ans avant le 28 Février 1981, doivent demander en Mairie leur inscription sur les listes électorales avant le 31 Décembre 1980.

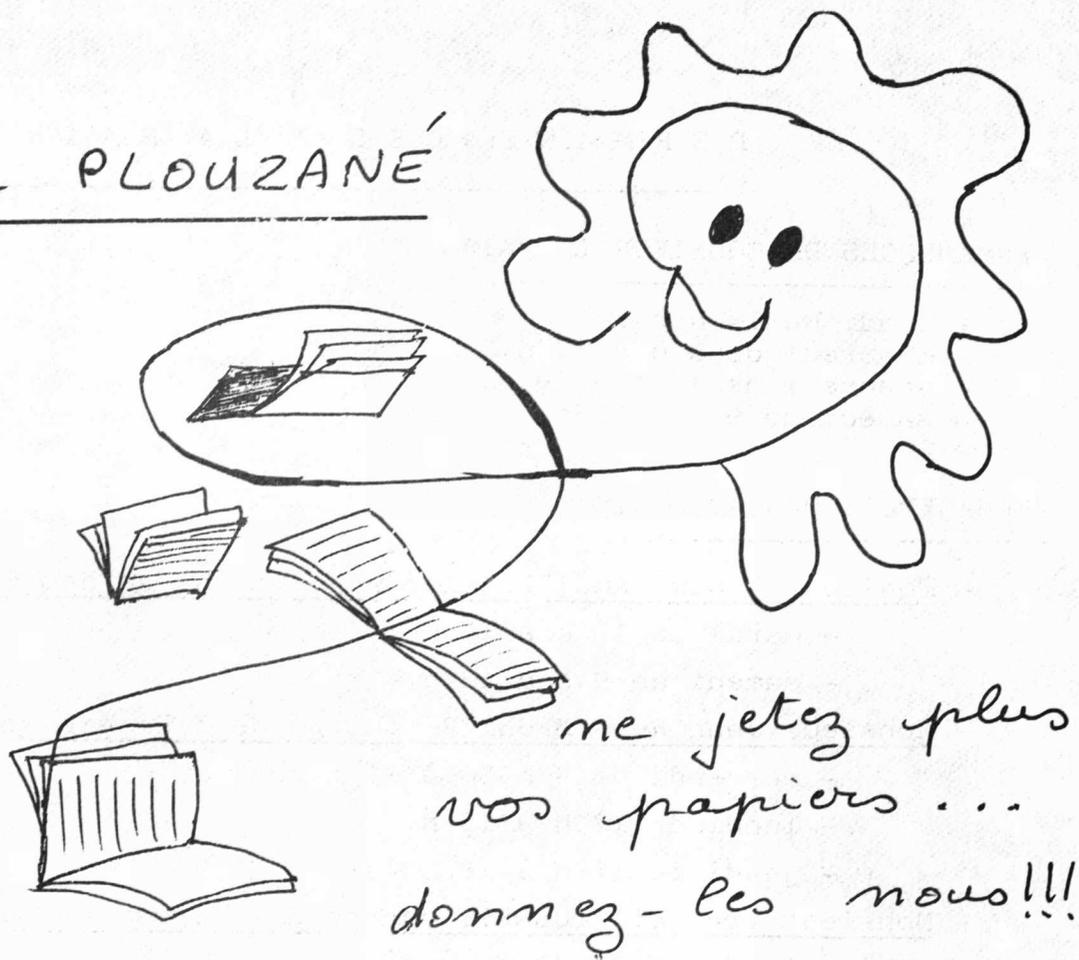
## TRIBUNE LIBRE

### DECOUVERTE DE LA NEIGE

Je me propose d'organiser une sortie à la neige au mois de mars en Haute-Savoie. Que les intéressés prennent contact avec moi au N° 45.87.80. Une réunion aura lieu à la salle municipale du bourg le jeudi 30 Octobre à 20 h 30.

Mme DION

# CLIN de PLOUZANÉ



Poursuivant ses activités, le C L I N invite tous les Plouzanéens à conserver leurs papiers et cartons en vue de la prochaine collecte d'octobre.

Trois bennes seront à la disposition de la population **du 17 au 27 Octobre 1980** :

- au bourg, place de l'ancienne poste
- à Kroas-Saliou, parking de la mairie
- à La Trinité, place de l'école publique.

En cas de stock important, ou de difficultés de déplacement, téléphoner au 89.48.57 ; une camionnette pourra assurer le transport.

Nous demandons aux personnes qui confondent bennes de stockage de papiers et décharge municipale de cesser leurs dépôts intempestifs et leur rappelons que nous menons ces actions bénévolement.

Rappelons que l'objectif de ces collectes est double :

- **Combattre les habitudes de gaspillage liées à votre mode de vie actuel ;**

- Financer, grâce aux ressources dégagées à partir de cette récupération des papiers et cartons, l'étude de la mise en place à PLOUZANÉ d'une unité de production de biométhane à partir de la récupération de déchets animaux provenant d'une exploitation agricole.

Notre action n'est pas isolée. De semblables collectes ont été organisées dans des communes voisines par diverses associations.

Cependant, nous souhaitons que le ramassage sélectif des déchets (papiers, verres, ferrailles, etc..) soit dans l'avenir pris en charge au niveau de la C.U.B. et devienne ainsi un élément de notre vie quotidienne.

-----

Nous rappelons que le C.L.I.N. de PLOUZANÉ est une association ouverte à tous. Nous souhaitons que toutes les personnes intéressées par notre travail nous apportent leur concours et leurs idées, afin de poursuivre et élargir l'effort d'information et de réflexion engagée sur la commune (Tél. 89.45.23).

# P E R M A N E N C E S A L A M A I R I E

---

## PERMANENCES DE MONSIEUR LE MAIRE

---

- lundi de 14 h à 17 h
- mercredi de 9 h à 12 h
- vendredi de 16 h à 18 h
- samedi de 9 h à 12 h

## PERMANENCES DES ADJOINTS

---

- Monsieur Louis CANN, Premier Adjoint chargé des Finances
  - mardi de 17 h à 18 h
  - samedi de 9 h à 12 h
- Monsieur Jean René MEUNIER, chargé de l'Enseignement
  - mercredi de 9 h 30 à 11 h 30
  - lundi de 17 h à 19 h
  - jeudi de 17 h à 18 h
- Monsieur François QUENET, chargé de l'Urbanisme et des travaux
  - lundi de 9 h à 12 h
  - vendredi de 14 h à 17 h
  - samedi de 9 h à 12 h
- Madame Marie MARCHALOT, chargée des Affaires Sociales
  - mardi de 14 h 30 à 17 h
  - vendredi de 14 h 30 à 17 h
- Monsieur Francis DANIELOU, chargé de l'animation communale  
(relations avec les associations)
  - mardi de 17 h à 18 h
  - samedi de 9 h à 11 h

## PERMANENCES DIVERSES :

- Conseiller Professionnel ANPE : 1er jeudi du mois de 14 h à 17 h
  - Bureau d'aide sociale : tous les samedis de 10 h à 11 h 30
  - Assistante Sociale de la D.A.S.S. : le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 14 à 16 h
  - Consultation nourrissons : le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 9 h 30 à 11 h 30
  - Sécurité Sociale : tous les mercredis de 15 h 10 à 15 h 40 à la Salle Polyvalente de la Trinité
  - Percepteur : 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9 h 30 à 11 h 30
-

## A LA DECOUVERTE DE PLOUZANE.

### L'EGLISE PAROISSIALE (II).

Depuis l'inspection faite par un ingénieur en octobre 1770, les Plouzanéens savent qu'il leur faut rebâtir l'église paroissiale. C'est en février 1771 qu'ils en prennent la résolution; ils chargent alors l'un des leurs, René Kergonnou de Landréan de faire le nécessaire pour que leur décision soit appliquée. A cette fin, ils le nomment "Procureur spécial", lui confiant la responsabilité de chercher un architecte, d'obtenir les permissions indispensables, de recueillir l'argent, de trouver un entrepreneur, de veiller à la bonne marche des travaux...

Le premier soin de René Kergonnou est d'avertir l'autorité supérieure: il prend contact avec le subdélégué de Brest, responsable de la division administrative et judiciaire appelée sénéchaussée. Ce dernier fait parvenir le projet des paroissiens à l'intendant de Bretagne à Rennes. L'intendant est le représentant du roi de France dans la province.

### Les plans de la nouvelle église.

Le procureur spécial de la paroisse se met ensuite en quête d'un architecte qu'il trouve en la personne de Pierre Besnard, ingénieur des Ponts et Chaussées à Landerneau. Quelques mois plus tard celui-ci est en mesure de proposer un plan pour la nouvelle église paroissiale. Il estime le prix de revient des travaux à 76 584 livres. L'intendant du roi est informé du devis établi par l'architecte. Il le rejette car il le trouve trop dispendieux, et décide alors qu'un nouveau devis ne devra pas dépasser 40 000 livres. Besnard se remet au travail.

Le 3 février 1773, l'architecte vient à Plouzané exposer de nouveaux plans. Par certains aspects la nouvelle église projetée rappelle l'ancien édifice: en particulier l'utilisation de l'arc plein cintre et le chevet en hémicycle ou en "cul-de-lampe". Le plan général est celui d'une croix de 45 mètres de longueur sur 28 mètres de large. Il y est prévu 21 fenêtres et 5 portes. L'architecte paraît cependant peu satisfait du plan qu'il propose: "Il n'y a, écrit-il, dans l'intérieur aucun ornement superflu. Le premier projet que nous avons présenté était une colonnade d'ordre dorique; ici ce ne sont que des piliers nus avec des arcades sans clefs ni sculptures, on ne peut rien de moins recherché ou pour bien dire de plus pauvre".

Pas plus que l'église, le clocher ne trouve grâce aux yeux de son auteur: "Le corps de la tour n'a que 12 pieds de largeur hors d'oeuvre et 18 pieds de hauteur au-dessus de la plateforme, le tout surmonté d'une flèche médiocre de 32 pieds 6 pouces de hauteur" (1). Cette flèche chagrine aussi les Plouzanéens d'aujourd'hui qui constatent: "Beget eo med eo chomet teo!" (2). Ils assurent volontiers que si elle est si petite c'est parce que les fonds manquèrent pour la faire plus élancée ou encore parce que l'entrepreneur fit faillite. Il n'en est rien: elle est telle qu'elle a été prévue. Mais peut-être certains regrets peuvent-ils s'effacer si l'on considère qu'à l'origine un dôme était prévu, qui n'eut pas le don de plaire aux paroissiens de l'époque.

Le devis cette fois se chiffre exactement à 40 101 livres 17 sols et 9 deniers. Cela satisfait l'intendant mais donne quelques regrets à l'architecte qui n'a pas pu faire exactement comme il l'entendait. A la demande des paroissiens, le charroi des matériaux est mis à leur charge.

#### L'accord du Conseil du Roi.

Sitôt les plans proposés par Besnard adoptés, les paroissiens chargent René Kergonnou leur "Procureur spécial de les porter à Brest à Monsieur Bergevin subdélégué pour les faire passer à Monseigneur l'Intendant afin d'obtenir un arrêt du Conseil qui ordonne une levée de deniers suivant l'estimation des dits plans".

Finalement, le 20 avril 1773, plans et devis sont examinés à Versailles: "Le Roy en son conseil a approuvé et approuve la reconstruction de l'église de Plouzané et ordonne sa Majesté qu'il soit incessamment fait un procès-verbal des chapelles qui peuvent être attachées à la dite église ainsi que des marques de dignité qui se trouveront, qu'il soit ensuite procédé à l'adjudication au rabais de la démolition de la dite église et de sa reconstruction conformément aux plans et devis, et permet sa Majesté de lever et imposer la somme à laquelle se trouvera monter le prix de la dite adjudication sur tous les propriétaires de biens fonds de la dite paroisse, gentilshommes, ecclésiastiques et roturiers à proportion de ce que chacun possède".

---

(1)- 1 pied = 33 cm, 1 pouce = 27,07 mm.

(2)- Ce qui peut se traduire par: "On l'a terminée, mais sans finesse!".

L'intendant reçoit avis de cette décision , il la fait suivre à son subdélégué: "Nous ordonnons que le dit arrêt du Conseil sera exécuté selon sa forme et teneur; en conséquence avons commis le Sieur Bergevin, notre Subdélégué à Brest pour l'entière exécution des dispositions qu'il contient".

#### L'inventaire.

Les paroissiens prennent connaissance "du dit arrêt" le 11 juin suivant. Un mois plus tard, René Kergonnou demande au subdélégué de procéder ainsi que le roi l'ordonne, à la constatation des "droits de prééminence, armoiries, bancs, tombes et autres droits honorifiques ou chapelles prohibitives" contenus dans l'église. Ce sont là quelques manifestations visibles des privilèges dont jouit la noblesse de la paroisse. L'inventaire a lieu le 9 septembre, en présence du subdélégué.

Le même jour les paroissiens obtiennent la permission de démolir leur clocher: son état s'est tellement dégradé qu'ils craignent désormais de le voir projeté à terre au moindre coup de vent.

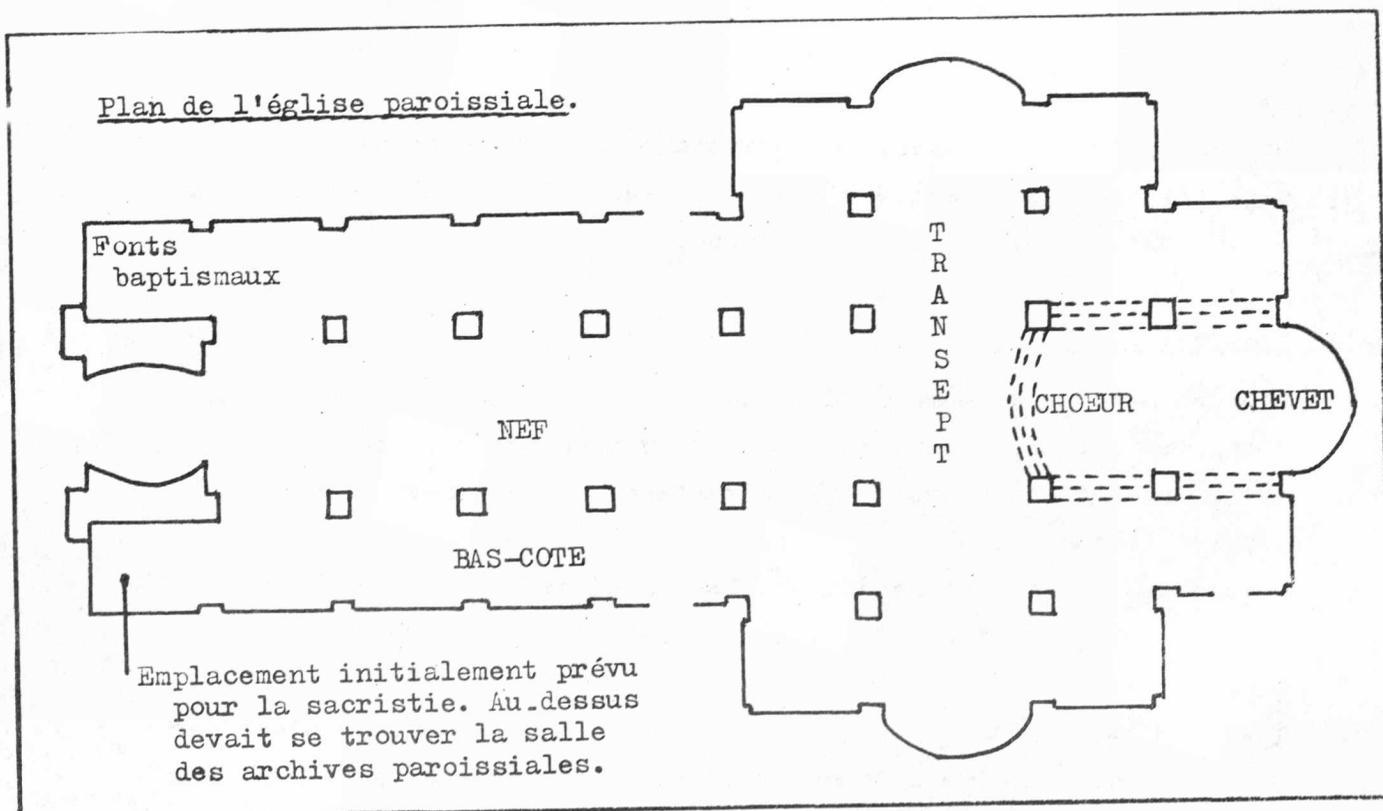
#### L'adjudication.

Conformément à la décision du Conseil du Roi, une adjudication au rabais pour l'obtention du marché que représentent la démolition et la reconstruction de l'église paroissiale est prévue pour le 11 janvier 1774.

Deux jours avant l'adjudication, les paroissiens font connaître quelques réserves sur les modalités des charrois qu'ils prennent à leur charge. Ils n'en refusent pas le principe mais posent seulement quelques conditions: le chargement de la charrette ne devra pas excéder 2 000 livres de poids à chaque voyage, la distance à parcourir sera limitée au port du Mengant ou à celui de Coatquillé pour le bois et les ardoises et au village de Kerarbars en Plouarzel pour les pierres de taille, le chargement de la charrette ne sera pas au compte du transporteur, enfin, on ne disposera des habitants que de mai à août et de la Saint-Michel à la Toussaint.

Le 11 janvier a donc lieu l'adjudication au rabais. Elle a été auparavant largement annoncée à Plouzané, Brest, Le Faou, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Renan et Morlaix: l'entrepreneur intéressé par la démolition et la reconstruction de l'église paroissiale était invité à se rendre à l'hôtel du Sieur Bergevin à Brest. Au jour dit il y a là une délégation plouzanéenne qui en plus de René Kergonnou et du recteur de la paroisse, comprend Jean Lareur de Feunteun Zané, Hervé Gélébart de La Trinité, Claude Balch de Coatufal et Jean Le Hir de Brendégué. Le subdélégué, après avoir lu les conditions du marché tant en français qu'en breton, déclare la séance ouverte. Des entrepreneurs avancent des prix: 70 000 livres, 69 000, 66 000, 60 000... Finalement c'est Gabriel Luslac de La Trinité qui emporte le marché: il offre de rebâtir l'église pour 36 000 livres.

Les travaux vont pouvoir commencer...



# T A X E D ' H A B I T A T I O N

---

## ABATTEMENT POUR CHARGES DE FAMILLE AU TITRE DE LA TAXE D'HABITATION

---

Année 1981

L'imprimé ci-après doit être complété et retourné en Mairie pour le 15 Octobre 1980 par :

- Les contribuables de la commune ayant :
  - . des personnes à charge (dans le cas où un changement est intervenu)
  - . un étudiant âgé de plus de 18 ans à charge (la déclaration devra être accompagnée d'un certificat de scolarité).
- Les nouveaux habitants ou les habitants n'ayant pas reçu cette année de feuille d'imposition. Ces personnes doivent remplir cet imprimé, qu'ils aient des personnes à charge ou pas.

Sont considérées comme personnes à la charge du contribuable :

- ses enfants ou les enfants recueillis par lui à son foyer :
  - . âgés de moins de 18 ans
  - . âgés de moins de 25 ans et qui poursuivent leurs études
  - . quel que soit leur âge, infirmes ou qui accomplissent leur service militaire légal, à condition qu'ils ne fassent pas l'objet d'une imposition distincte au titre de l'impôt sur le revenu.
- ses ascendants ou ceux de son conjoint âgés de plus de 70 ans ou infirmes lorsqu'ils résident avec lui et qu'ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu.

Dans le cas où le contribuable a déjà rempli l'imprimé "déduction pour charges de famille", cet imprimé n'est pas à compléter.

En cas d'absence de déclaration, les enfants âgés de plus de 18 ans ne seront pas considérés à charge.

**TAXE D'HABITATION**

**DÉDUCTIONS POUR CHARGES DE FAMILLE**

(Code général des impôts, art. 1440 et Loi n° 73-1229 du 31 décembre 1973, art. 5)

**DÉCLARATION (1)**

souscrite par M. \_\_\_\_\_, prénoms \_\_\_\_\_  
 né le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_, département \_\_\_\_\_  
 demeurant rue \_\_\_\_\_, n° \_\_\_\_\_ ou au lieu-dit \_\_\_\_\_

**PERSONNES A LA CHARGE DU DÉCLARANT (2)**

	NOM	PRENOM USUEL	DATE de NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE		QUALITE DES PERSONNES à la charge du déclarant (3)
				DÉPARTEMENT	COMMUNE	
	1	2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_\_  
*Signature :*

(1) La présente déclaration est valable tant que les indications qu'elle contient n'ont pas cessé d'être exactes.  
 (2) Sont considérés comme personnes à la charge du contribuable :  
 Ses enfants ou les enfants recueillis par lui à son propre foyer :  
 — âgés de moins de 21 ans;  
 — âgés de moins de 25 ans et qui poursuivent leurs études;  
 — quel que soit leur âge, infirmes ou qui accomplissent leur service militaire légal;  
 à condition qu'ils ne fassent pas l'objet d'une imposition distincte au titre de l'impôt sur le revenu;  
 Ses ascendants ou ceux de son conjoint âgés de plus de 70 ans ou infirmes lorsqu'ils résident avec lui et qu'ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu.  
 (3) En regard de la désignation de chaque personne, porter, suivant le cas, l'une des inscriptions ci-après : père, mère, fils, fille, enfant recueilli, etc., en ajoutant, s'il y a lieu, l'une des mentions suivantes : infirme, étudiant ou sous les drapeaux.  
 C.E.R.F.A. n° 30-0101.

**NOUVEAUX HABITANTS OU HABITANTS N'AYANT PAS RECU CETTE ANNEE DE FEUILLE D'IMPOSITION :**

Date d'occupation :

S'agit-il d'un logement neuf :                      Oui                      Non

Si non, NOM de l'ancien occupant :

Date de son départ :